



Photo prise par Andry Rakotonirainy, un des rescapés, peu avant le drame. A droite la vague déferlante qui va faire chavirer la vedette rapide...

Un Conseil de Gouvernement s'est tenu ce Mardi 06 Septembre 2011 à partir de 7h30 au Palais d'Etat de Mahazoarivo.

Parmi les communications du jour, celle du ministère des Transports retient l'attention à propos du drame maritime de Soanierana Ivongo qui a causé la mort de la ministre de la Population et des Affaires sociales, feu Nadine Ramaroson et quelques-uns de ses collaborateurs proches, mais aussi qui a entraîné, indirectement la mort de villageois venus porter secours à la vedette rapide « Black Shark » qui s'est renversé.

- Au titre du Ministère des Transports

Une Communication a été faite, relative à l'élaboration de la politique gouvernementale de défense des eaux territoriales et de la sécurisation de la navigation maritime.

Dans la même foulée, les résultats sommaires de l'enquête nautique relative à l'accident maritime survenu à l'embouchure de Soanierana Ivongo, ce Dimanche 28 Août dernier, ont été portés à la connaissance du Conseil.

Ainsi, le 28 Août 2011 vers 15h15, la vedette "BLACK SHARK" a chaviré au niveau de l'embouchure à l'entrée de Soanierana Ivongo.

Le bilan fait état de dix (10) rescapés, 12 (douze) morts au total, 08 (huit) blessés graves et de la perte totale de la vedette.

Une Commission d'enquête, présidée par le Ministère des Transports, a été mise en place pour déterminer les causes de l'accident et de proposer des recommandations pour améliorer la sécurité de la navigation maritime.

L'enquête nautique, menée sur les lieux, a dégagé les résultats sommaires suivants :

a) Déroulement de l'accident

Il s'est déroulé en deux temps : chavirement et explosion de la vedette.

- Accident 1 :

La vedette a quitté Sainte – Marie le Dimanche 28 Août 2011 vers 13h50 à destination de Soanierana Ivongo, avec 15 (quinze) passagers et 02 (deux) membres d'équipage à son bord ;

Vers 15h15, à la passe d'entrée de l'embouchure de Soanierana Ivongo, pour éviter de se faire mouiller par les vagues qui frappaient la bordée gauche de la vedette, des passagers se sont levés brusquement et ont changé de bord. Amplifié par une vague, ce mouvement de passagers a déstabilisé la vedette qui a chaviré immédiatement ;

Les sauveteurs et les rescapés ont pu extraire 03 (trois) corps inertes, coincés sous la coque (ceux de Madame la Ministre de la Population et des Affaires sociales, de Monsieur le Chef de Service de la Population à Sainte-Marie et de l'Attaché de presse).

- **Accident 2** :

Vers 15h45, au moment où les sauveteurs tentaient de retourner la coque, une explosion, provenant de l'intérieur, s'est produite à l'avant de la vedette et a fait 06 (six) morts et 08 (huit) blessés graves ;

Plus tard dans la nuit et le lendemain, 03 (trois) autres corps inertes, ayant fait partie des passagers, ont pu être récupérés aux alentours du lieu de naufrage, emportés par le courant.

b) Causes présumées de l'accident

- **Accident 1** :

L'accident est dû au déséquilibre de la coque suite à un déplacement brusque de poids à bord et à l'effet des vagues de travers ayant entraîné le chavirement de la vedette.

Les facteurs suivants ont contribué, directement ou indirectement, aux causes de cet accident :

+ *Facteur naturel*

La passe de Soanierana Ivongo est une embouchure naturellement dangereuse pour les raisons suivantes :

(i)- passe très étroite, avec des courants entrants et sortants

(ii)- présence permanente des vagues déferlantes et de brisants.

Par ailleurs, la traversée de cette embouchure, à un moment tardif de la journée, a fait augmenter les risques d'accident ; les vents ont fini par se lever, ayant ainsi entraîné de grosses houles.

+ *Facteur matériel*

L'embarcation, en très bon état, est une coque en polyester inappropriée au franchissement des vagues à l'embouchure de Soanierana Ivongo. Elle a deux moteurs trop puissants pour cette navigation, lesquels ne sont pas faciles à maîtriser et font déjauger rapidement la coque, augmentant le risque de déséquilibre.

Un permis de navigation en zone littorale de Sainte-Marie, valide jusqu'au 14 Août 2012, lui a été accordé par la Direction Régionale de l'APMF à Toamasina et non un permis autorisant la traversée et le transport de personnes jusqu'à Soanierana Ivongo.

+ *Facteur humain*

(i)- **Du pilote** : il y a un doute sur sa connaissance de la passe de Soanierana Ivongo. Il a plutôt l'expérience en plaisance, en excursion touristique et en safari baleines qui se déroulent surtout autour de l'île de Sainte-Marie. Ce sont, d'ailleurs, les activités principales de sa vedette, au vu de ses documents administratifs.

(ii)- **Des passagers** : la plupart ne sont pas habitués à prendre la mer et surtout à bord d'une petite embarcation instable et franchir une passe aussi dangereuse. La consigne du pilote de rester assis, n'a pas été respectée.

(iii)- **Des sauveteurs** : l'arrivée de la vedette a été attendue par plusieurs personnes au bord de la mer. Ce qui a pour effet la présence immédiate d'une foule pour participer au sauvetage et, par conséquent, le nombre élevé des victimes de l'explosion.

- **Accident 2 :**

La cause de l'explosion est encore en cours d'enquête.

c)- Mesures prises

(i)- De diverses mesures vont incessamment être prises à l'encontre de la Société propriétaire de la vedette accidentée.

(ii)- Rappel à l'ordre, par voie d'Arrêté interministériel, des normes de navigation à respecter sur le trajet Sainte-Marie – Soaniearna Ivongo : heure de franchissement des passes à Soanierana Ivongo, limitée au plus tard à 12h00 ; type d'embarcation autorisée ; qualification de l'équipage et formalités maritimes.

(iii)- Renforcement des contrôles à effectuer par les agents de l'APMF.

(iii)- Renforcement de l'effectif du personnel technique de l'APMF dans les différents ports et, en particulier, à Sainte-Marie et à Soanierana Ivongo.

(iiii)- Enquête administrative auprès de l'APMF.

Notons que, outre cette enquête nautique, une enquête judiciaire a également été déjà ouverte dans le cadre de cet accident.

Mahazoarivo, le 06 Septembre 2011

Le Porte – Parole du Gouvernement d'Union Nationale

Rahajason Harry Laurent

Ministre de la Communication